

SEANCE du 20 février 2018

Convocation le 13.02.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe LEGLANTIER, Maire.

Etaient présents : Virginie BILLARD-GARNICHAT, Pascal BALLOIR, Jean-Michel CODRON, Muguette ARVOIS, François FERAT, André DENEVERS formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

Absents excusés : Gilles LHOMME, Madeleine LAURIER,

Absents ayant donné procuration : Madeleine LAURIER a donné pouvoir à Jean-Christophe LEGLANTIER

Gilles LHOMME a donné pouvoir à François FERAT

Secrétaire de Séance : Pascal BALLOIR

Le quorum est constaté, la séance est officiellement ouverte.

Le compte rendu de la séance du 12 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la dissolution du budget annexe de l'eau potable de Saudoy du fait du transfert de cette compétence à la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais au 1er janvier 2018.

APPROUVE le programme d'action dans la forêt communale pour 2018. Le programme total est estimé à 27.216 € HT, cependant une grande partie des travaux pourra être réalisée par les employés communaux. Seule une partie du broyage mécanique sera confiée à l'ONF et pour un coût inférieur à 4.000 € HT.

PROPOSE un programme d'entretien de la voirie communale pour 2018 pour la « rue du haut de la fontaine » et la « rue du château de Vindey ». S'agissant de voies relevant de la compétence communale, le coût des travaux est affecté à la commune de Saudoy dans sa totalité.

PROPOSE un programme d'investissement de la voirie à la Communauté de Communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais pour la « rue de La Forestière » et la « rue de l'école ».

S'agissant de deux voies communautaires, le coût des travaux est pris en charge en partie par la CCSSOM avec un fonds de concours versé par la commune.

Questions diverses :

Une demande d'occupation du domaine public pour un camion Food Truck a été sollicitée.

La demande est refusée dans la mesure où un café-restaurant existe à Saudoy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Fait à Saudoy, le 23 février 2018



M. Jean-Christophe LEGLANTIER

Le Maire,

Diffusion :

Affichage (panneau Mairie)

Site internet de la commune : www.saudoy.fr